



# **GUIDE D'UTILISATION**

## **PACK NORMES**

## INTRODUCTION

**Ce guide a été conçu afin de vous permettre de réaliser un dossier technique complet vous permettant de certifié CE une installation que vous venez d'effectuer.**

Rappel :

### **QUAND L'INSTALLATEUR DEVIENT FABRICANT**

Au sens du nouveau référentiel européen, l'installateur est, dans certaines situations, considéré comme le fabricant. Il doit, de ce fait, supporter les mêmes responsabilités quant à la conformité du produit.

**La norme de produit NF EN 13241-1 stipule en effet que l'installateur est considéré comme le fabricant "lorsqu'une porte est le résultat d'un assemblage sur site de produits fournis par plusieurs fabricants ou fournisseurs."**

L'assemblage de différents composants conduit à la création d'un nouveau produit. Sa conformité doit donc être attestée par son fabricant qui, dans ce cas, est l'installateur. C'est donc à l'installateur que revient la responsabilité de rédiger la déclaration de performance de l'assemblage et d'y apposer le marquage CE.

La conformité de l'assemblage provient en partie des caractéristiques des produits qui le composent. Cependant, assembler un ensemble de produits conformes ne suffit pas à créer un assemblage conforme.

Les installateurs devront donc particulièrement veiller à vérifier les caractéristiques des produits qu'ils souhaitent assembler. Deux situations peuvent se produire :

**Cas 1) Les composants choisis par l'installateur sont prévus pour l'usage spécifique qu'il veut en faire. Dans ce cas, ils ont été testés par le fournisseur qui confirme que ses produits, installés selon ses propres instructions et assemblés avec des composants définis, ont des caractéristiques les rendant conformes vis-à-vis des exigences du référentiel européen.**



#### **Utilisation du PACK NORMES et de ses RAPPORTS D'ESSAIS**

Cas 2) Les composants assemblés par l'installateur ne sont pas prévus pour cet usage ou leurs caractéristiques n'ont pas été déterminées par le fournisseur.

**Dans le premier cas, l'installateur peut s'appuyer sur les données fournies par les fournisseurs pour déclarer la conformité de son assemblage. Il devra veiller à ce que toutes les exigences requises par le référentiel européen en matière de conformité soient atteintes par les composants qu'il aura choisis. Il devra également être particulièrement attentif à respecter les instructions des fournisseurs.**

En cas de non respect de ces indications, les caractéristiques annoncées ne sont plus validées et la conformité de l'ensemble est remise en cause.

En cas de doute ou de difficulté de mise en oeuvre, il est essentiel que l'installateur demande conseil auprès de son fournisseur, faute de quoi, c'est sa propre responsabilité qui sera engagée vis-à-vis de la conformité de l'assemblage.

Dans le second cas, les composants choisis n'ont pas été prévus pour cet usage ou n'ont pas été testés par le fournisseur. Les caractéristiques du nouveau produit créé doivent donc être évaluées par l'installateur. Dans ce cas, la procédure d'attestation de conformité est identique à celle imposée au fabricant : l'installateur devra donc notamment faire appel à un organisme notifié qui évaluera les caractéristiques de l'assemblage afin d'autoriser son marquage CE.

Retrouvez ci-après les différentes étapes vous permettant de réaliser une installation conforme à la norme européenne et la certifier CE.

### Étape 1 : Définir la motorisation adaptée à la porte ou au portail.

Référez-vous aux matrices d'utilisation et d'installation type présentes dans le catalogue FAAC

#### Installation type

**Exemple**

Usage domestique	C720	740	C721	741	746				
Usage collectif			C721 (petit tertiaire)		746	844 réversible	844		
Usage industriel						844 réversible	844	844 triphase	884 triphase
Poids maxi vantail (kg)	400	500	800	900	600	1.000	1.800	2.200	3.500

### Étape 2 : Définir le niveau de sécurité requis en fonction du site et du type de commande

Les minimums de protection sont énumérés dans le tableau ci-dessous :

	Type 1 Utilisateur formé et Accès réservé	Type 2 Utilisateur formé et Accès public	Type 3 Utilisateur non-formé et Accès public
Commande à contact maintenu	Boîte à boutons à action maintenue	Contacteur à clé à action maintenue	Impossible
Commande impulsionnelle à vue	Essai initial de Type	Essai initial de Type	Essai initial de Type + Détection
Commande impulsionnelle hors de la vue	Essai initial de Type	Essai initial de Type + Détection	Essai initial de Type + Détection
Commande automatique	Essai initial de Type + Détection	Essai initial de Type + Détection	Essai initial de Type + Détection

**Type 1** : fermeture dans une zone d'accès réservée et utilisée par un nombre limité de personnes formées à son fonctionnement.  
(ex : porte de garage dans propriété, porte dans site industriel)

**Type 2** : fermeture en zone d'accès publique et utilisée par un nombre limité de personnes formées à son fonctionnement.  
(ex : portail ou porte donnant sur la voie publique)

**Type 3** : fermeture en usage libre avec des utilisateurs non formés.  
(portail de parking public)

#### LEXIQUE :

**Commande à contact maintenu** : dispositif de commande par contact maintenue et vue sur l'ouverture/fermeture

**Commande impulsionnelle à vue** : dispositif de commande qui nécessite uniquement une action momentanée pour initier le mouvement en vue de la porte ou du portail

**Commande impulsionnelle hors de la vue** : dispositif de commande qui nécessite uniquement une action momentanée pour initier le mouvement hors vue de la porte ou du portail

**Commande automatique** : mouvement de la porte sans commande manuelle volontaire. (Plusieurs modes de commande peuvent y être associés, par exemple, commande par détection, commande par horloge).

**Essai initial de Type** : L'essai initial de Type a pour but de valider la conformité de certaines caractéristiques du produit et notamment celles de sécurité. Cet essai est réalisé par un organisme notifié et consigné dans un rapport d'essais. Dans ce cas, Essai Initial de Type signifie que les mesures d'effort réalisées par l'organisme doivent respecter la courbe d'impact.

**Détection** : Dispositif de sécurité permettant la détection de présence et/ou d'obstacle lors de la fermeture et/ou de l'ouverture de la porte ou du portail.

**IMPORTANT : L'installateur doit remettre la notice d'utilisation et le livret d'entretien au client final qui est alors considéré comme client formé.**

---

### **Étape 3 : Réaliser l'analyse de risques (vivement conseillé).**

L'analyse de risques a pour objectif d'identifier, d'analyser, et de classer les risques afin de définir les actions de préventions les plus appropriées.

Selon la directive machine 2006/42/CE, le fabricant d'une machine doit veiller à ce qu'une évaluation des risques soit effectuée afin de déterminer les exigences essentielles de sécurité et de santé qui s'appliquent à la machine. La machine doit ensuite être conçue et construite en prenant en compte les résultats de l'évaluation des risques. Par le processus d'évaluation et de réduction des risques, le fabricant :

- détermine les limites de la machine, comprenant son usage normal et tout mauvais usage raisonnablement prévisible ;
- recense les dangers pouvant découler de la machine et les situations dangereuses associées ;
- estime les risques, compte tenu de la gravité d'une éventuelle blessure ou atteinte à la santé et de leur probabilité ;
- évalue les risques ;
- élimine les dangers ou réduit les risques associés à ces dangers en appliquant des mesures de protection.

L'analyse de risques se réalise en plusieurs étapes :

- Lors de la 1ère visite sur le site (si le portail est déjà installé) ou après l'installation du portail ;
- Pendant l'installation de la motorisation du portail ;
- Après la conception de la machine complète (porte ou portail motorisé).

Nous tenons à votre disposition une analyse de risques pour chaque type d'installation (portail battant ou coulissant, porte de garage). La liste des risques abordés n'est pas exhaustive et pourra être complétée en fonction de la nature spécifique de l'installation.

### **Étape 4 : Valider la liste des accessoires à associer à la motorisation d'après les rapports d'essais fournis.**

Afin de pouvoir appliquer le cascading, il est important que votre installation soit parfaitement conforme aux rapports d'essais que nous vous fournissons.

L'installation doit respecter le matériel décrits dans les rapports d'essais :

- Type et dimensions du portail
- Utilisation prévue,
- Éléments de motorisation
- Coffret de commande,
- Éléments de sécurité.

Les essais présentés dans ces rapports sont obtenus pour une masse X du vantail. Tous les portails respectant les caractéristiques mécaniques et géométriques du rapport et présentant des masses et des dimensions plus faibles y sont inclus.

Afin de vous permettre de trouver le rapport d'essais qu'il vous faut, ces derniers ont été classés comme suit :

DOMESTIQUE

PORTAILS  
BATTANTS

ENTERRE

770 - 750 - S800H

EXTERNE

391 - 390 - 402 - 412 - 413 -  
415 - S418 - S450H

PORTAILS  
COULISSANTS

746 - C720 -740

PORTES DE GARAGE

D600 - D700

COLLECTIF & TERTIAIRE & INDUSTRIEL

PORTAILS  
BATTANTS

ENTERRE

750 - S800H

EXTERNE

400 - 402 - 422 - 415L - S450H

PORTAILS  
COULISSANTS

746 - 844 - C721

PORTES DE GARAGE

D1000

---

## **Étape 5 : Réaliser l'installation**

La motorisation doit être installée selon les instructions fournies dans le notice FAAC.

## **Étape 6 : Mesure de la courbe d'impact (non obligatoire)**

Dans le cas de l'utilisation d'un rapport d'essai existant (pack norme), et si l'ensemble des caractéristiques techniques de la machine complète créé par le fabricant (ici l'installateur) correspond à ce même rapport d'essai, nous sommes alors dans le cas typique du cascading.

Dans ce cas précis uniquement, la mesure des courbes d'impact n'est pas obligatoire.

Cependant, il est important de souligner que le fabricant (l'installateur) est le seul responsable de la machine qu'il a créé, et il peut donc pour plus de sécurité, réaliser ces mesures.

Toutes les informations concernant ces mesures sont intégrées à l'analyse de risque.

Dans les autres cas, la mesure des courbes d'impact est OBLIGATOIRE.

## **Étape 7 : Réalisation du dossier technique**

La directive Machines impose aux fabricants de constituer un dossier technique.

Ce dossier technique permet de prouver rapidement la conformité des produits. Il doit comprendre des informations d'ordre administratif sur l'entreprise et tous les documents permettant de vérifier la conformité (rapport d'essai, descriptif du produit, des composants ...).

L'ensemble des documents de ce dossier doit être réalisé en 3 exemplaires : Une copie pour le client, une copie pour le fabricant (installateur) et une pour le bureau de contrôle (si besoin).

Voici la liste des éléments que doit comporter le dossier technique :

### **La déclaration de performances (DoP) :**

#### Qu'est-ce que c'est exactement une D.o.P. ?

Une D.o.P. ou Declaration of Performance remplace la déclaration de conformité du fabricant. Elle exprime les performances d'un produit de construction en ce qui concerne ses caractéristiques essentielles. Elle est obligatoire et fait référence à différentes normes.

#### Que comporte une D.o.P. (Declaration of Performance) ?

Les caractéristiques, la description, les conditions d'utilisation et de mise en œuvre du produit.

Les coordonnées du fabricant, la référence à la norme et la mention du certificat CE si le produit le nécessite (par exemple un exutoire de désenfumage).

Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit.

L'organisme notifié ou le laboratoire qui a réalisé les essais.

Vous trouverez ci-dessous le guide pour vous aider à remplir votre déclaration de performances. Pour vous simplifier la tâche, les éléments en bleu sont déjà pré-remplis dans le formulaire d'Auto-déclaration de performances que nous vous fournissons dans le dossier technique.

## DECLARATION DES PERFORMANCES (DoP)

N° \_\_\_\_\_ (a) /RPC/ \_\_\_\_\_ (b)

- code d'identification unique du produit type : **PORTAIL** ou **PORTE MOTORISE**
- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: \_\_\_\_\_ (c)
- Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant: **porte ou portail motorisé prévue pour les zones accessibles aux personnes et permettant l'accès en toute sécurité de marchandises et de véhicules accompagnés ou conduits par des personnes dans des locaux industriels, commerciaux ou résidentiels.**
- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:  
\_\_\_\_\_  
(d)
- Nom et adresse du contact mandataire : **non applicable**
- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **système 3**
- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

L'organisme de contrôle notifié, **NB 0679, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment**, a réalisé le test du produit sur la base d'un essai de type et a établi : des rapports de test sur les caractéristiques de performance du produit.

- Cas des produits couverts par une évaluation technique européenne : **non applicable**
- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Effort de fonctionnement	conforme	NF EN 13241-1 : 2003+A1 : 2011

- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9 et sont conformes, si le produit est équipé des motorisations précédemment mentionnées dans le rapport N° \_\_\_\_\_ (f), aux dispositions correspondantes de la :

- Directive Machines 2006/42/CE
- Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE
- Directive Basse Tension 2006/95/CE

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

\_\_\_\_\_ (g)

Date : \_\_\_\_\_

signature :

**Commentaire [BS1]:** N° de déclaration de performance unique du portail motorisé. Le choix de la numérotation revient au fabricant [Ce numéro de référence est à reporter sur le marquage CE]

**Commentaire [BS2]:** Date de pose du portail motorisé - ANNEE-MOIS-JOUR

**Commentaire [BS3]:** Marquer :  
PORTE MOTORISE  
Ou  
PORTAIL MOTORISE

**Commentaire [BS4]:** Il s'agit du numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit contenu sur l'emballage ou sur les documents qui accompagnent le produit.  
Ex – num. de série du moteur  
le choix du numéro revient au fabricant  
Marquer :  
Numéro unique à renseigner sur l'étiquette CE à apposer sur le portail motorisé

**Commentaire [BS5]:** Marquer:  
(a) Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de l'installateur

**Commentaire [BS6]:** Marquer le numero de "l'essai initial de type" réalisé par un organisme notifié choisi

## Le livret d'entretien :

### L'installateur se doit d'informer le propriétaire :

- De l'obligation de réaliser un entretien et une vérification périodique selon des procédures écrites et de former les utilisateurs (en particulier du fonctionnement de la manœuvre de débrayage.
- Que la maintenance doit être effectuée régulièrement par un professionnel.
- Que la périodicité des visites est au minimum semestrielle et adaptée à la fréquence de l'utilisation et à la nature de la porte ou du portail

### **Votre obligation en tant qu'installateur est de proposer à l'utilisateur un contrat d'entretien.**

Cependant, la maintenance est effectuée uniquement à la demande du client. **Il est responsable de la sécurité de la machine et devra s'assurer de la bonne exécution du plan d'entretien** spécifié par le fabricant (l'installateur) au moment de l'assemblage de la machine.

### **Même dans le cas du refus de contrat de la part du propriétaire,**

Le livret d'entretien que nous vous fournissons devra être complété (coordonnées, caractéristiques techniques, composants ...) et vous devrez le co-signé avec le propriétaire.

De même, vous devrez aussi indiquer l'intervention d'installation, de démarrage et/ou de réglages.

#### Informations sur l'entretien d'une machine :

Le professionnel qui procède à la visite engage sa responsabilité. Il doit s'assurer :

- Du bon fonctionnement électromécanique.
- De l'état général de la porte.
- De l'efficacité des dispositifs de sécurité.

Remplacement de composants sous la NF EN 13241-1 :

Lorsque des composants différents et/ou supplémentaires sont incorporés et sont susceptibles d'influer sur les caractéristiques de la porte, la conformité initiale de la porte n'est plus valable.



## **Le manuel d'utilisation**

Chaque notice d'installation FAAC comprend un chapitre Guide (instructions) pour l'utilisateur. Cette partie est à lui remettre (en complétant éventuellement les avertissements pour la sécurité en fonction du site d'installation).

## **La notice technique**

Lors de l'installation d'une machine complète, le dossier technique devra comprendre, la notice de pose du portail ou de la porte (document générique fourni dans le dossier), et les notices technique de la motorisation et de la platine de gestion.

## **L'analyse des risques**

Voir détails dans le chapitre Analyse des Risques (page 4 - étape 3)

## **Le rapport d'essai réalisé par l'organisme notifié**

**IMPORTANT** : Le numéro de série unique envoyé à l'installateur lors de l'inscription sur le site [faaconline.fr](http://faaconline.fr) doit **impérativement** apparaître sur la première page du rapport d'essai accompagnant le dossier technique

## **Attestation de remise du dossier technique**

Pensez à faire signer au propriétaire cette attestation qui sera la preuve de la bonne réalisation de votre dossier technique.

**Pour résumer, le dossier technique doit comprendre :**

**La Déclaration de Performances**  
**Le livret d'entretien**  
**Le manuel d'utilisation**  
**La notice technique**  
**L'analyse des Risques**  
**Le rapport d'essai**  
**L'attestation de remise du dossier technique**

## **Étape 8 : certification de l'installation et marquage CE**

La déclaration de performances autorise le fabricant à apposer le marquage CE sur ses produits.

Le marquage CE n'est pas un signe de qualité, mais un signe de conformité, destiné principalement aux autorités de surveillance du marché. Sa vocation est de figurer sur tous les produits qui satisfont à des critères obligatoires.

Le marquage CE est le signe visible que la machine respecte les exigences essentielles des directives et qu'il a subi la procédure d'évaluation de la conformité.

Le marquage CE sur les différents composants de la machine ne signifie pas que la machine est certifiée CE, il est important d'apposer le marquage pour la machine complète.

Le marquage CE doit être apposé de façon visible, lisible et indélébile sur le produit de construction ou sur une étiquette qui est attachée.

En cas d'impossibilité, il peut être apposé sur l'emballage ou sur les documents d'accompagnement (ex. mode d'emploi ou bon de garantie).

Le marquage CE doit impérativement comporter les éléments indiqués dans le modèle ci-contre.

Le marquage CE de conformité est constitué selon un graphisme codifié unique : les lettres CE, qui ne doivent pas avoir une taille inférieure à 5 mm même si certaines dérogations existent pour des éléments de petite taille.



Cependant, aucune limite supérieure n'est fixée. En cas de réduction ou d'agrandissement du marquage CE, les proportions telles qu'elles ressortent du graphisme gradué doivent être respectées.

Afin de vous aider dans cette tâche, nous avons créé une étiquette CE au format PDF que vous pouvez télécharger. Pour vous simplifier la création de l'étiquette, les éléments en bleu sont déjà pré-remplis dans le formulaire que nous vous fournissons.

Si vous souhaitez créer votre propre étiquette, vous pouvez aussi télécharger le logo CE.

	1
N° :	2
Code du produit :	3
DoP N°	4
<b>NF EN 13241-1 : 2003 + A1 : 2011</b>	5
CSTB - N° 0679	6
Usage prévu :	7
Porte ou portail motorisée prévue pour les zones accessibles aux personnes et permettant l'accès en toute sécurité de marchandises et de véhicules accompagnés ou conduits par des personnes dans des locaux industriels, commerciaux ou résidentiels.	8
Caractéristiques essentielles	9
Performances	10
Effort de fonctionnement	11
Conforme	

1	Logo CE conforme à la directive 93/68/CE
2	Les 2 derniers chiffres de l'année de sa 1ère apposition
3	Identification claire de l'assembleur ou du fabricant
4	Adresse de l'assembleur ou du fabricant
5	Numéro unique du portail motorisé = Point N°2 de la DoP
6	Code d'identification unique du produit type = Point N°1 de la DoP
7	Numéro de référence de la Déclaration des Performances (DoP)
8	Référence à la spécification technique harmonisée appliquée
9	Nom et numéro d'identification de l'organisme notifié, dans notre cas : NB 0679, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
10	le ou les usages prévus définis dans la spécification technique harmonisée appliquée
11	Niveau ou classe des performances déclarées, niveau ou classe pour chaque caractéristiques essentielles de la norme européenne concernée



FAAC France Siège  
377 Rue Ferdinand Perrier - CS 40036  
69808 St Priest Cedex  
Tel. 04 72 21 30 20 - Fax 04 72 21 87 01  
[www.faaonline.fr](http://www.faaonline.fr)



**ATTENTION**

Le présent document ne peut dispenser l'installateur d'effectuer l'analyse des risques de la machine car il est responsable de la sécurité de cette dernière

En fonction des caractéristiques de chaque machine, ce document pourra être modifié, complété et/ou corrigé selon l'analyse des risques et les modalités d'usage de la machine.

Le contenu de ce document a été élaboré pour aider le fabricant de la machine lors de la réalisation du dossier technique requis par la Directive Machine 2006/42/CE.

Le fabricant de la machine est responsable des documents contenus dans le dossier technique, FAAC ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs, omissions ou approximations dûs aux exigences techniques ou graphiques.